



Epidémiologie
Santé Animale

Foire aux questions 2024-2025

Table des matières

1	Questions concernant le remplissage du questionnaire	2
1.1	Est-ce que je peux participer à l'enquête si je n'ai pas observé de pertes de colonies durant l'hiver ?	2
1.2	A qui s'adresse l'enquête ?.....	2
1.3	Comment puis-je participer à l'enquête ?.....	2
1.4	Pourquoi n'ai-je pas reçu le lien pour accéder à l'enquête ?.....	2
1.5	Où est-ce que je peux trouver une version pdf du questionnaire ?	3
1.6	J'ai envoyé une question et je n'ai toujours pas eu de réponse.....	3
1.7	Je n'arrive pas à ouvrir le lien de mon enquête reçu par mail.....	3
1.8	Comment puis-je me désinscrire ?.....	3
1.9	Est-ce que je peux renseigner l'enquête en plusieurs fois ?.....	3
1.10	Je n'ai pas eu le temps de finir de remplir l'enquête, comment revenir sur mon questionnaire ?.....	3
1.11	Pourquoi suis-je contacté(e) cette année alors que je m'étais désinscrit(e) l'année dernière ?.....	3
1.12	Je suis bloqué(e) à une étape du questionnaire	4
1.13	Je n'ai pas bien compris une question ou une question ne me semble pas claire.....	4
1.14	Est-ce que je peux avoir un récapitulatif de mes réponses ?.....	4
1.15	Comment connaître la date de début et de fin de l'enquête ?.....	4
1.16	Il est indiqué que la valorisation sera anonyme mais j'ai reçu un lien avec en première page mes informations nominatives, donc les données nominatives sont bien utilisées ?	4
2	Autres questions relatives à l'enquête	5
2.1	Comment seront traitées mes données ?	5
2.2	Quand seront accessibles les résultats de l'enquête 2024-2025 ?	5
2.3	Comment accéder aux résultats de l'enquête 2024-2025 ?	5
2.4	Où trouver les résultats des précédentes enquêtes ?	5

Vous trouverez ici les réponses aux questions les plus couramment posées concernant l'enquête nationale de mortalité hivernale des colonies d'abeilles (ENMHA). Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à écrire à enquete-nationale-abeilles@anses.fr.

1 Questions concernant le remplissage du questionnaire

1.1 Est-ce que je peux participer à l'enquête si je n'ai pas observé de pertes de colonies durant l'hiver ?

Oui vous pouvez participer à l'enquête. Quelles que soient les pertes observées (**nulle, moyenne ou forte**), votre mobilisation est indispensable pour disposer du plus de données possibles pour approcher l'état de santé du cheptel apicole au niveau national. Les résultats seront d'autant plus significatifs qu'une large population des apiculteurs y aura répondu.

1.2 A qui s'adresse l'enquête ?

Cette enquête s'adresse à tous les apiculteurs :

- détenant une ou plusieurs colonies en France métropolitaine et qui ont fait leur déclaration obligatoire de ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024.
ET
- ayant fourni une adresse de messagerie électronique valide dans leur déclaration de ruches.

Pour rappel, la déclaration de ruches est obligatoire dès la première colonie détenue. Elle se fait via le site MesDémarches ([lien](#)).

1.3 Comment puis-je participer à l'enquête ?

Si vous remplissez les conditions explicitées à la question 1.2 vous recevrez un lien personnalisé vers votre questionnaire par mail (via le mail renseigné dans votre déclaration de ruches). Votre formulaire restera accessible pendant toute la durée d'ouverture de l'enquête (de début mars 2025 à mi-mai 2025).

1.4 Pourquoi n'ai-je pas reçu le lien pour accéder à l'enquête ?

Plusieurs raisons peuvent expliquer que vous n'avez pas reçu de lien pour répondre au questionnaire :

- vous n'avez pas fait votre déclaration de ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024 et vous n'êtes donc pas dans la liste des apiculteurs contactés. Malheureusement vous ne pourrez pas participer à l'enquête de mortalité hivernale 2024-2025.
- vous avez bien fait votre déclaration de ruche entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024 mais l'adresse de messagerie électronique renseignée dans votre déclaration était absente ou incorrecte et le mail n'a pas pu être envoyé.
- vous avez bien fait votre déclaration de ruche entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024 mais vous avez déclaré uniquement des emplacements de ruches en Outre-mer.

Si vous n'êtes dans aucune de ces trois situations, vous auriez dû recevoir votre lien par messagerie mais si cela n'a pas été le cas vous pouvez récupérer votre lien via l'outil disponible sur le site internet de la Plateforme ESA ([lien](#)).

1.5 Où est-ce que je peux trouver une version pdf du questionnaire ?

Afin de vous aider à préparer le remplissage du questionnaire en amont de l'ouverture de l'enquête il est possible d'accéder au pdf du questionnaire dans sa version courte et sa version longue sur la page du site internet de la Plateforme ESA dédiée aux enquêtes annuelles ENMHA ([lien](#)).

1.6 J'ai envoyé une question et je n'ai toujours pas eu de réponse

Les moyens dédiés à l'enquête ENMHA sont limités. Les réponses ne peuvent être assurées que les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) dans la limite des disponibilités de l'agent en charge du suivi de cette enquête.

1.7 Je n'arrive pas à ouvrir le lien de mon enquête reçu par mail

Compte tenu du renforcement des filtres des opérateurs de messagerie, le format du mail transmettant votre lien a été fortement simplifié. De ce fait il est possible que vous ne puissiez pas cliquer directement sur un lien.

Vous devrez alors copier la totalité du chemin du lien d'un format du type de celui-ci-dessous (exemple avec un lien fictif ci-dessous)

https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/Sophia/ENMHA_2024-2025/questionnaire.htm?aspxid=*pQ/Stituatojcaljambgjbgb65354365543/vgbagnbrnrhJGJ2#

Et ensuite coller ce lien dans la barre de votre navigateur (et pas dans la fenêtre de recherche de votre moteur de recherche), cf image ci-dessous



Cliquer ensuite sur Entrée et vous accéderez à votre questionnaire personnalisé.

Si cela ne fonctionne pas vous pouvez récupérer votre lien via l'outil disponible sur le site internet de la Plateforme ESA ([lien](#))

1.8 Comment puis-je me désinscrire ?

Pour vous désinscrire, il vous suffit de cliquer sur le lien prévu à cet effet présent tout en bas du mail que vous avez reçu contenant le lien personnalisé vers votre questionnaire.

1.9 Est-ce que je peux renseigner l'enquête en plusieurs fois ?

Oui, vous pouvez vous arrêter puis reprendre votre questionnaire là où vous vous étiez arrêté à tout moment. A partir du moment où vous cliquez sur « Suivant » toutes les informations précédemment saisies sont enregistrées. Il est également possible de modifier des informations déjà saisies en cliquant sur « Précédent ».

1.10 Je n'ai pas eu le temps de finir de remplir l'enquête, comment revenir sur mon questionnaire ?

Il suffit d'utiliser à nouveau votre lien personnalisé que vous avez reçu par mail.

1.11 Pourquoi suis-je contacté(e) cette année alors que je m'étais désinscrit(e) l'année dernière ?

Chaque enquête est indépendante d'une année sur l'autre. Si vous ne souhaitez pas être contacté(e), il suffira de vous désinscrire à la réception du premier mail incluant le lien personnalisé vers le questionnaire (cf question 1.8)

1.12 Je suis bloqué(e) à une étape du questionnaire

Pour tout blocage sur le questionnaire pour lequel vous n'avez pas trouvé la réponse dans la présente FAQ, nous vous invitons à contacter la personne en charge du suivi de l'enquête via l'adresse enquete-nationale-abeilles@anses.fr et préciser votre problématique. Ne pas hésiter dans ce cas à transmettre une capture d'écran pour décrire le plus précisément possible votre problématique.

1.13 Je n'ai pas bien compris une question ou une question ne me semble pas claire

Le glossaire de l'enquête, disponible sur la page dédiée aux enquête ENMHA du site internet de la Plateforme ESA ([lien](#)), peut vous aider à comprendre certaines questions via le rappel de définition. Si malgré cela une question ne vous semble toujours pas claire ou si vous n'êtes pas certain(e) de bien la comprendre nous vous invitons à contacter la personne en charge du suivi de l'enquête via l'adresse mail enquete-nationale-abeilles@anses.fr. Elle vous apportera un appui direct et cela pourra permettre de faire évoluer l'intitulé de la question ou la FAQ pour améliorer le questionnaire et les documents supports.

1.14 Est-ce que je peux avoir un récapitulatif de mes réponses ?

Vous ne recevrez pas directement de mail avec un récépissé de vos réponses.

A la fin du questionnaire vous arriverez à une page récapitulant les informations que vous avez enregistrés. Vous avez alors la possibilité d'imprimer cette page en pdf ou sur une imprimante pour garder une trace. Vous pourrez y accéder à nouveau via votre lien personnalisé vers l'enquête reçu lors du mail d'envoi de l'enquête si nécessaire jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

1.15 Comment connaître la date de début et de fin de l'enquête ?

Une plaquette est éditée chaque année pour présenter l'enquête et contient les dates de début et de fin de l'enquête. Elle est disponible sur la page du site internet de la Plateforme ESA dédiée à l'enquête ([lien](#)). Ces dates vous seront par ailleurs rappelées dans le mail que vous recevrez avec votre lien personnalisé vers votre questionnaire.

1.16 Il est indiqué que la valorisation sera anonyme mais j'ai reçu un lien avec en première page mes informations nominatives, donc les données nominatives sont bien utilisées ?

Ce sont les modalités de rendu des résultats issus de l'enquête qui sont anonymes.

Pour garantir le fait que ce soit de vrais apiculteurs qui répondent à l'enquête d'une part et que chaque apiculteur ne puisse répondre qu'une seule fois d'autre part, nous utilisons les données des déclarations de ruches pour produire un lien personnalisé vers l'enquête (un lien unique par apiculteur déclaré).

Cela nous permet également de pré-renseigner certaines de vos informations pour vous éviter de les rechercher et de les ressaisir en début de questionnaire.

Par ailleurs, pour faire ensuite les analyses des données de l'enquête nous croisons les réponses du questionnaire avec des informations de la déclaration (effectifs déclarés).

Vous pouvez également vous référer à la question 2.1.

2 Autres questions relatives à l'enquête

2.1 Comment seront traitées mes données ?

Les données à caractère personnel issues de la déclaration annuelle des ruches ont été transmises par la DGAI à l'Anses et INRAE en tant qu'organismes membres de la Plateforme ESA pour se charger du traitement des données dans le cadre de l'enquête. Ces données servent uniquement à faire le lien entre les données de l'enquête ENMHA 2024-2025 et les déclarations de ruches 2024 et seront ensuite analysées de manière anonyme. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins que la valorisation de cette enquête. Vous pouvez également vous référer à la question 1.16.

2.2 Quand seront accessibles les résultats de l'enquête 2024-2025 ?

Les résultats de l'enquête 2024-2025 seront mis en ligne sur le site internet de la Plateforme ESA sur la page dédiée aux enquêtes ([lien](#)) dès que les analyses auront été terminées. Cela devrait survenir au plus tard en septembre 2025. Si vous avez reçu un lien personnalisé pour remplir le questionnaire de l'enquête, un mail vous informera de la mise en ligne des résultats.

2.3 Comment accéder aux résultats de l'enquête 2024-2025 ?

Cf question 2.2

2.4 Où trouver les résultats des précédentes enquêtes ?

Les résultats de toutes les enquêtes ENMHA sont disponibles sur la page dédiée à ces enquêtes du site internet de la Plateforme ESA ([lien](#)). Leur format a évolué au cours des années et continuera à évoluer pour optimiser et valoriser le plus possible des données des enquêtes. Des travaux sont encore en cours pour poursuivre la valorisation des données historiques.